RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A LA GERBE D'OR
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euros
Siège social : 2 Rue du Général de Gaulle
57140 WOIPPY
R.C.S METZ : 309 358 836

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, à dix heures,

Au siège social,

La société ALYX, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1 000,00 €uros, propriétaire de la totalité des 200 actions sociales de 200 €uros composant le capital social de la Société, Associée unique, représentée par Monsieur Alexandre PIERRET-JOUBERT, agissant en qualité de représentant légal de la Société ALYX,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Démission du Président,
- Nomination du nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Ambroise DUPONT de son mandat de président avec effet à compter de la désignation de son remplaçant et le remercie pour les services qu'il a pu rendre à la Société dans le cadre de l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède l'associée unique décide de pourvoir au remplacement du président démissionnaire et de nommer en qualité de nouveau président de la Société à compter de ce jour et sans limitation de durée :

Monsieur Alexandre PIERRET-JOUBERT
Né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Après avoir remercié l'assemblée générale pour la confiance qu'elle lui témoigne, Monsieur Alexandre PIERRET-JOUBERT intervient aux présentes et déclare accepter le mandat de président de la société qui lui est confié et remplir l'ensemble des conditions requises par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur pour leur exercice.

TROISIEME DECISION

L'associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alexandre PIERRET-JOUBERT
Président Non Associé

[redacted]

ALYX SARL
Associée unique
Représentée par Alexandre Pierret Joubert

[redacted]